

PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

Signature du protocole d'intention pour la réalisation de la Ligne à Grande Vitesse Bretagne – Pays de la Loire

L'État mobilisé pour la réalisation du projet "Bretagne à Grande vitesse"

29 juillet 2008

Pour l'État en Bretagne, un seul objectif prioritaire pour la politique de transports : **améliorer** l'accessibilité de la Bretagne pour renforcer sa compétitivité et son attractivité en s'inscrivant dans une volonté forte de développement équilibré et durable du territoire.

Relier Paris à Brest et Quimper en 3 heures, voilà tout l'enjeu du projet "Bretagne à grande vitesse" qui doit permettre d'ancrer résolument la région dans un réseau d'échanges performant avec les autres régions française et européennes dans une géographie transformée par les réseaux trans-européens de transport rapide.

L'accès à la grande vitesse et le développement du mode ferroviaire en Bretagne sont les conditions du développement des 2 métropoles régionales : Brest et Rennes et de l'irrigation de l'ensemble du tissu des villes moyennes essentiel à l'équilibre économique et social breton.

L'État a clairement affiché, dans le Contrat de Projets État-Région 2007-2013, sa priorité sur le développement du mode ferroviaire.

Le projet ambitieux de "Bretagne à Grande Vitesse" chiffré à plus de 550 millions d'euros fait l'objet d'un effort financier de l'État sans précédent pour le mode ferroviaire de près de 120 millions d'euros auxquels s'ajoutent les 82,5 millions de ses établissements publics (RFF et SNCF) et les 100 millions d'euros de FEDER. Les collectivités prennent en charge le complément soit plus de 261 millions d'euros (en Bretagne : 248 millions ; en Pays de la Loire : 13,6 millions).

Ce programme comprend les grandes opérations suivantes :

- les procédures préalables à la réalisation de la ligne à grande vitesse entre Le Mans et Rennes
- la modernisation des lignes Rennes-Brest et Rennes-Quimper
- la dé-saturation de la gare de Rennes
- la création de pôles d'échanges multimodaux pour les principales gares bretonnes.

Réalisation de la ligne LGV entre Le Mans et Rennes

Les travaux de réalisation de la ligne à grande vitesse Bretagne - Pays de la Loire ont été déclarés d'utilité publique le 26 octobre 2007. Ce 29 juillet 2008, l'Etat, les collectivités territoriales et RFF signent un protocole d'intention portant sur le choix du mode de réalisation du projet, les principes de répartition du financement et le calendrier prévisionnel de poursuite de l'opération.

Le gain de temps prévu soit 37 mn entre Paris et Rennes, (soit un temps de trajet passant à moins de 1h30), et au-delà, vers Saint-Malo et l'ensemble de la Bretagne, apporte une contribution majeure à l'objectif de relier Paris à Brest et Quimper en 3 heures (contre plus de 4 h de trajet à ce jour).

Les gains de temps pour la région des Pays de la Loire, sont de 22 mn pour Laval et de 8 mn pour Angers, Nantes et les territoires au-delà.

Modernisation des lignes Rennes-Brest et Rennes-Quimper

Ce projet en continuité et en cohérence avec la réalisation de la LGV Bretagne-Pays de la Loire a pour objectif principal de relever la vitesse sur certaines sections par l'adaptation de l'infrastructure ainsi que par la suppression des passages à niveau, qu'impose la réglementation en matière de sécurité ferroviaire pour que la vitesse des rames puisse dépasser les 160 km/h.

Une première phase d'amélioration a été approuvée par décision ministérielle du 23 août 2005 et a fait l'objet de premiers travaux financés au titre du précédent CPER. La première tranche fonctionnelle Lorient - Quimper (63 km) a été mise en service en juin 2006. 6 autres tranches sont prévues dans cette première phase. Leur mise en service s'échelonnera de 2009 à 2012. Elles impliquent la suppression de 41 passages à niveau dont 7 sont déjà réalisées et 12 en travaux.

L'objectif à terme est de réduire le temps de parcours de plus de 10 minutes sur chacun des deux axes, en complément du gain obtenu grâce à la Ligne à Grande Vitesse Bretagne - Pays de la Loire. La poursuite de ces travaux financée par le nouveau Contrat de projet État-Région a aussi fait l'objet d'un accord de financement par les crédits européens (FEDER) à hauteur de 100 millions d'euros.

Dé-saturation de la gare de Rennes

La mise en service de la nouvelle ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire d'une part, et l'importante croissance prévisible des dessertes TER d'autre part, nécessitent un vaste programme de modernisation des voies et des équipements ferroviaires de la gare de Rennes, véritable étoile ferroviaire, porte d'entrée de l'ensemble du réseau breton.

Par l'importance de son activité et notamment sa fréquentation TGV: près de 5 millions de voyageurs TGV en 2006, la gare de Rennes desservie en semaine par une vingtaine d'allers-retours quotidiens avec Paris-Montparnasse, est la première gare de Bretagne.

La dé-saturation de la gare participe au projet « Bretagne à grande vitesse » dans la mesure où il permettra un passage plus rapide des trains ne faisant pas d'arrêt à Rennes.

Le CPER 2007-2013 a donc prévu l'inscription de 50 millions d'euros (dont 12,4 M€ de part État à parité avec la Région Bretagne) afin de poursuivre les études techniques nécessaires et engager les premiers travaux jugés prioritaires pour améliorer la fluidité des circulations ferroviaires en périodes sensibles.

Création de pôles d'échanges multimodaux pour les principales gares bretonnes.

Le contrat de projets a par ailleurs inscrit un montant de 17 M€ au titre des pôles d'échanges multimodaux dont le pôle d'échange de la gare de Rennes pour lequel une étude prospective a été lancée en 2006 dans un cadre pluri-partenarial sous le pilotage de l'État.

Les grandes étapes du projet Bretagne à grande vitesse

1989: arrivée du TGV à Rennes et Brest

1991-92 : arrivée du TGV à Lorient puis Quimper

2002 : fin des études préliminaires de la ligne à grande vitesse Bretagne - Pays de la Loire

2004 : fin des études d'avant-projet de la LGV Bretagne - Pays de la Loire

2005 : arrivée du TGV à Saint-Malo

2006 : enquête publique sur la LGV Bretagne - Pays de la Loire

2007 : déclaration d'utilité publique des travaux de réalisation de la LGV Bretagne - Pays de la Loire

Contact presse: Corinne Gillet DRDE Bretagne 02 99 33 42 40